

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

**OBJET :**

**Demande de subvention exceptionnelle de l'association « En Faim de Contes » dans le cadre de sa formation « au conte oral »**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 28

**N° 2023.09.17**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Madame Nathalie MANTONNIER, Première adjointe en charge de la Culture, présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association « En Faim de Contes ».

Cette association a organisé un stage de formation « au conte oral » qui a été ouvert aux conteuses et à toutes personnes extérieures qui étaient intéressées. Elle a eu lieu les 29 janvier et 4 février 2023. Cette formation leur a permis de finaliser leur spectacle « Contes au féminin ».

Le coût global de ce projet s'élève à 900 €. Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, cette association a sollicité financièrement la commune de Livron-sur-Drôme.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € sous réserve de la transmission du budget finalisé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « En Faim de Contes » dans le cadre de sa formation « au conte oral » d'un montant de 450 € ;
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le 27 SEP. 2023 **SLO**  
ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230917-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

*faures*



*[Signature]*

La secrétaire de séance,

*Bilal*

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 27 SEP. 2023